

CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ

JEUDI 7 NOVEMBRE 2019 • PARIS



Communes, propriétaires fonciers publics et privés ou porteurs de projets :

COMMENT RECONVERTIR VOS FRICHES ET EN TIRER PROFIT ?

Valoriser le territoire : un enjeu prioritaire !



Une attestation vous sera remise validant 21 heures de formation



Éligible au plan de développement des compétences

www.efe.fr

Pauline Autuori
Chef de projet conférences et formations
pautuori@efe.fr

ÉDITO

De nombreuses friches existent au sein des villes et de leur périphérie, mais restent pourtant inexploitées. Comment se définit une friche ? Ses formes sont multiples, il peut s'agir : d'un terrain vague, d'une friche industrielle, d'un entrepôt ou encore de halles désaffectées.

Ces différents lieux inoccupés et laissés à l'abandon ne sont pas productifs. **Réinvestir les espaces délaissés, vacants et/ou inoccupés, souvent situés au cœur des agglomérations, est un enjeu économique et politique de taille pour les collectivités.** Comment valoriser et tirer profit de ces lieux vacants ? Quelle démarche juridique adopter ?

EFE vous propose de répondre à ces questions grâce aux retours d'expérience de professionnels et d'experts lors de sa conférence inédite « **Comment reconverter vos friches et en tirer profit ?** » le 7 novembre 2019.

À QUI ?

- Au sein de l'État, des collectivités territoriales, des EPCI, des établissements publics, des entreprises publiques :
 - Élus chargés de l'urbanisme et de l'aménagement
 - Secrétaires généraux et leurs adjoints
 - Membres des directions de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'action foncière
 - Responsables du droit des sols et des autorisations de construire
 - Directeurs des services techniques
 - Directeurs juridiques et contentieux
 - Ingénieurs et chargés d'études en urbanisme
 - Agences d'urbanisme et de développement
 - Bureaux d'études et de conseils, CAUE
 - Établissements publics d'aménagement
 - Aménageurs publics et privés
 - Urbanistes, architectes, géomètres-experts, promoteurs immobiliers
 - Avocats, juristes, notaires et conseils auprès des collectivités territoriales
 - DDE, OPAC
 - Directeurs et responsables du domaine
 - Directeurs et responsables juridiques
 - Directeurs et responsables immobiliers et/ou de patrimoine
 - Directeurs et responsables fonciers
- Partenaires privés
 - Gestionnaires et occupants des domaines public et privé
 - Avocats et conseils juridiques auprès des collectivités territoriales
 - Notaires

POURQUOI ?

- Cette formation permet d'identifier les spécificités liées aux reconversions des friches
- Cette formation a pour objet d'apporter aux professionnels tous les outils stratégiques et techniques nécessaires à la revalorisation des friches
- Au cours de cette journée, les participants bénéficieront de plusieurs retours d'expériences de leurs pairs et des experts

COMMENT ?

- Alternance d'exposés, d'analyses des différentes techniques de valorisation des friches, de retours d'expérience et de cas pratiques axés sur les outils nécessaires à la revalorisation des friches industrielles, commerciales, militaires...
- Remise aux participants d'un outil de travail permanent sous la forme d'une documentation écrite et dématérialisée.

LES ACQUIS

- Appliquer et transposer les outils fournis au sein de la formation à votre quotidien opérationnel.
- Utiliser aux mieux les opportunités offertes pour favoriser la rentabilité de votre domaine.
- Maîtriser les procédures à mettre en place - tel qu'un programme d'intervention adapté - pour une reconversion efficace de vos friches.

Les acquis de cette conférence ne seront pas évalués

JEUDI 7 NOVEMBRE 2019

Comment reconverter vos friches et en tirer profit ?

JOURNÉE COANIMÉE PAR :

Marie Knittel, Responsable du pôle immobilier public, **LACOURTE NOTAIRES****Étienne Lambert**, Directeur développement adjoint aux fonciers pollués et friches industrielles, **LINKCITY****Carole Lvovschi-Blanc** et **Malicia Donniou**, Avocat·es associées, **GINKGO ASSOCIÉS****Philippe Bonfanti**, Architecte DE, **HMONP****Laëtitia Humbert**, Responsable service études, **EPF Normandie****8h45** Accueil des participants / petit-déjeuner

LES FRICHES : UN ENJEU DE VALORISATION DES TERRITOIRES

9h00

Friches : entre innovation foncière et valorisation du territoire

- Quels sont les critères de qualification d'une friche ? De quel type de friches parle-t-on ?
- Friches privées, publiques : quelles sont les différentes natures des friches ?
 - Les friches privées commerciales : petits centres commerciaux de proximité à l'abandon ?
 - Les friches d'habitat : que faire des logements à l'abandon ?
- Les cas de friches portuaires, maritimes et militaires : comment parvenir à leur revalorisation ?
 - Focus sur les friches militaires : comment les collectivités peuvent-elles s'emparer du domaine public de l'État ?
- Comment revaloriser les friches industrielles ?
 - *Quid* des terrains bâtis, non réhabilités ou non réutilisés et délaissés depuis au moins 2 ans ?
- Environnement : quels sont les facteurs constitutifs d'une friche ?
- Les friches : une véritable opportunité foncière pour les territoires ? Comment agir en tant que collectivité territoriale ?
 - Quels sont les enjeux de la résorption des friches ?
 - Comment éviter la surconsommation du foncier agricole et de la périphérie des villes grâce à la mutation fonctionnelle de ces friches ?

10h30 Pause-café**10h45**

Comment définir un programme d'intervention adapté au contexte local ? Retours d'expérience

- Quels outils permettent de cartographier les friches et leurs spécificités ?
 - Comment recenser les friches existantes ? Comment déterminer la valeur du foncier ? Quelles conséquences sur les recettes de la collectivité ?
 - Comment évaluer le degré de mutation des friches ?
- Comment tenir compte des contraintes techniques et économiques et réussir la reconversion de ces espaces inoccupés ?
 - Reconversion éphémère ou à long terme : quelle démarche adopter ?
 - Quels sont les obstacles financiers courants : démantèlement du bâti, rénovation d'un site pollué, dépollution... ?
 - L'acquéreur de la friche doit-il obligatoirement prendre à sa charge la dépollution du site ?
- Focus sur le cas d'un EPF rachetant une friche pour sa dépollution et passant une convention de rétrocession avec une collectivité territoriale
 - Quels délais de remise en état ?
 - Quels délais pour l'obtention des différents permis (construire, démolir, cumul des permis) ?
- *Quid* du rôle des plateformes de mise en relation des porteurs de projets et des propriétaires fonciers ?

12h30 Déjeuner

RECONVERSION : QUELS SONT LES OUTILS JURIDIQUES LES PLUS EFFICACES ?

14h00

Droit de l'urbanisme, de l'environnement, Code civil : comment optimiser l'utilisation de ces outils juridiques ?

- Comment identifier les acteurs liés à la reconversion des friches ?
 - Propriétaires fonciers, collectivités, administrations, investisseurs et habitants : comment mobiliser ces acteurs ?
- **Loi ALUR** : un renforcement des outils pour la valorisation du domaine public ?
 - PLU : *quid* de l'analyse de la capacité de densification des espaces bâtis ? Comment réaliser une identification efficace des friches ?
 - SCoT et loi ALUR : une vue d'ensemble permettant l'identification des friches à résorber ?
- Comment intervenir sur les sols pollués ? Quels sont les enjeux liés à la gestion des déchets abandonnés ?
- La responsabilité de remise en état d'une ICPE doit-elle incomber au propriétaire du terrain ? [CE 29 juin 2018 n° 400677](#)
- Une remise en cause du principe de pollueur payeur transformé en principe d'acquéreur payeur ?

15h30

Taxer : une fausse bonne idée ? Retours d'expérience

- Taxes sur les friches commerciales : comment et pourquoi appliquer cet impôt local ?
 - Quels sont les atouts et les inconvénients d'une telle taxe ?
- Quel est le champ d'application de la majoration de la taxe foncière pour les propriétés bâties et non bâties ?
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : pourquoi la majoration est-elle forfaitaire depuis 2017 ? À quel taux est cette majoration ?
 - Quelle incidence de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ?
 - Existe-t-il des exonérations ? Totale, partielle, temporaire ? Quelles en sont les modalités et justifications ?

16h00 Pause-café**16h30**

FOCUS sur les montages financiers à votre disposition : retours d'expérience

- Communes : avec quels acteurs pouvez-vous coopérer ?
 - Rôle de l'EPF : quels dispositifs conventionnels sont possibles ?
 - Peut-on mettre en place un processus de dépollution/désamiantage pour revendre à la commune du foncier viabilisé ?
 - Les aides FEDER, aides de l'agence de l'eau peuvent-elles être distribuées sans la compétence de l'intercommunalité ?
- La dépollution des friches : un levier important pour la préservation des espaces naturels et agricoles ?
 - Quel est le rôle de l'ADEME ? Comment sont financés les projets ?
 - Quelles sont les caractéristiques techniques et économiques de ces opérations ?
- Les contrats de plan interrégional État-Région : quels schémas stratégiques mis en œuvre pour l'aménagement et le développement du territoire ?
- Fonds de friches, un outil financier à exploiter ? *Quid* du cas de l'EPF Normandie ?

17h00 Fin de la conférence

INFORMATIONS PRATIQUES

Renseignements et inscriptions

EFE - Département formation
35 rue du Louvre - 75002 Paris
Tél. : 01 44 09 25 08 - Fax : 01 44 09 22 22
infoclient@efe.fr - www.efe.fr

Renseignements programme

Posez vos questions à Pauline Autuori

Tél. : 01 44 09 12 67 • pautuori@efe.fr

Participation (TVA 20 %)

TARIF HT	NORMAL	SPÉCIAL*
1 jour	950 € HT	750 € HT

*Tarif réservé aux mairies, conseils régionaux, conseils généraux, communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines. Ce prix comprend le déjeuner, les rafraîchissements et les documents remis pendant la formation. Vous pouvez payer, en indiquant le nom du participant :

- par chèque à l'ordre d'EFE FORMATION
- par virement à notre banque : BNP PARIBAS ÉLYSÉE HAUSSMANN, 37-39 rue d'Anjou 75008 PARIS, Compte n° 30004 00819 00011881054 61, libellé au nom d'EFE FORMATION, avec mention du numéro de la facture réglée.

Inscriptions

Dès réception de votre bulletin, nous vous ferons parvenir votre confirmation d'inscription et la convention de formation.

Une convocation vous sera transmise 10 jours avant la formation.

EFE (groupe Abilways) met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion, le suivi et l'organisation de formations. Les données collectées sont nécessaires pour vous inscrire à la formation. Conformément aux dispositions de la « loi Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 et du règlement européen sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'interrogation des données qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer aux traitements de ces données. Vous disposez aussi du droit de solliciter une limitation du traitement et du droit à la portabilité. Le groupe EFE (www.efe.fr) peut vous communiquer, par voie postale, téléphonique et électronique, de l'information commerciale, susceptible de vous intéresser, concernant ses activités et celles du groupe Abilways. Si vous ne le souhaitez pas ou si l'un de ces moyens de communication vous convient mieux, merci de nous écrire par courrier au 35 rue du Louvre - 75002 Paris ou à l'adresse mail correctionbdd@efe.fr

J'accepte de recevoir de l'information commerciale des partenaires de EFE

Informations prise en charge OPCO

N° Existence : 11 75 32 114 75
SIRET : 412 806 960 000 32

Hébergement

Pour réserver votre chambre d'hôtel, vous pouvez contacter la centrale de réservation BBA par tél : 01 49 21 55 90, par fax : 01 49 21 55 99, ou par e-mail : solution@netbba.com, en précisant que vous participez à une formation EFE.

Annulations / Remplacements / Reports

Formulée par écrit, l'annulation de formations présentielle donne lieu à un remboursement ou à un avoir intégral si elle est reçue au plus tard quinze jours avant le début de la formation. Passé ce délai, le montant de la participation retenu sera de 30 % si l'annulation est reçue 10 jours inclus avant le début de la formation, 50 % si elle est reçue moins de 10 jours avant le début de la formation ou 100 % en cas de réception par la Société de l'annulation moins de trois jours avant le jour J, à titre d'indemnité forfaitaire. Cependant, si concomitamment à son annulation, le participant se réinscrit à une formation programmée la même année que celle initialement prévue, aucune indemnité forfaitaire ne sera retenue, à moins qu'il annule cette nouvelle participation et ce, quelle que soit la date d'annulation. Pour les personnes physiques uniquement les articles L6353-3 et suivants s'appliquent.

Conditions générales de vente

Remplir ce bulletin d'inscription vaut acceptation des CGV disponibles sur notre site Internet www.efe.fr ou par courrier sur simple demande.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.

Dates et lieu de la formation

JEUDI 7 NOVEMBRE 2019 • PARIS

Le lieu de la formation vous sera communiqué sur la convocation qui vous sera transmise 10 jours avant la date de la formation.

EFE est une marque du groupe

ABILWAYS

Scannez ce code
et retrouvez-nous
sur votre
smartphone



Rejoignez EFE sur les réseaux sociaux !



EFE Formation



EFE - Edition Formation Entreprise



@EfeJuridique

Vous pouvez photocopier ce document ou le transmettre à d'autres personnes intéressées.

Pour corriger vos coordonnées, ou si la personne à inscrire est différente, merci de compléter le bulletin ci-dessous en lettres majuscules. Pour gagner du temps, vous pouvez tout simplement joindre votre carte de visite.

BULLETIN D'INSCRIPTION

OUI, je m'inscris à la conférence " **Comment reconvertir vos friches et en tirer profit ?** " (code 31657) le jeudi 7 novembre 2019

OUI, je m'abonne gratuitement à la newsletter BJDU

Madame Mademoiselle Monsieur

Nom et prénom

E-mail*

Numéro de téléphone portable

Fonction

Nom et prénom de votre responsable formation

E-mail du responsable de formation*

Nom et prénom du responsable hiérarchique

E-mail du responsable hiérarchique*

Société

N° SIRET

Adresse

Code postal Ville

Tél. Fax

Adresse de facturation (si différente)

Date: Signature et cachet obligatoires:

* Indispensable pour vous adresser votre convocation

Pour modifier vos coordonnées, Tél. : 01 40 26 02 44 - mail : correctionbdd@efe.fr

31657 WEB



Membre de la Fédération de la Formation Professionnelle habilité à délivrer une Attestation Descriptive de Formation



Agissez pour le recyclage des papiers avec EFE et Ecofolio.

